

entendre nos alertes répétées s'agissant de la délivrance d'autorisations spéciales d'absence pour les agents dont les missions ne sont pas télétravaillables et qui, de façon absurde et inique, devront de ce fait travailler en présentiel, emprunter les transports en commun et s'exposer dangereusement et inutilement aux COVID-19.

La politique de la ministre et de son administration est-elle brutale, systématique et antisociale. Nous avons en tous cas toutes les raisons de le penser et de le dire.

La ministre et l'administration portent l'entière responsabilité devant les agents d'un tel entêtement et de telles méthodes. Toutes les organisations syndicales sans exception ont voté contre le projet de circulaire. Il ne pouvait pas en être autrement.

Ensemble, exigeons des mesures de protection optimales pour tous les personnels, sans distinction !

Paris, le 2 novembre 2020